

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prime covid - personnels des sous-traitants des Ehpad Question écrite n° 45628

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur une inégalité de traitement concernant la prime covid des personnels de ménage dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Il lui indique en effet que les personnes salariées par des sous-traitants de ces établissements ne bénéficient pas de ces primes alors que les personnels employés directement par les Ehpad en bénéficient. Dans la mesure où les tâches accomplies sont identiques, il lui demande si les personnels sous-traitants seront également inclus dans le dispositif des primes covid.

Données clés

Auteur: M. Jean-Louis Thiériot

Circonscription : Seine-et-Marne (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 45628

Rubrique: Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Ministère attributaire : Solidarités, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 juin 2022, page 3309 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)